

Nos références à rappeler : 368148/L - IBO

> Conditions Particulières Multirisque Association

N° Contrat C2023-8413

Conformément à votre accord sur notre proposition n° P20220720-062 et selon les conditions générales "ASSURANCE DES ASSOCIATIONS" (ADA(CG)_MRA_03(02_2022)) et de la convention assistance(PM(CA)_PERSONNES_02(01_2015), CONVERGENCE(ADA(CA)_PATRIMOINE_01(01_2017)) dont la Personne Morale Souscriptrice reconnaît avoir pris connaissance.

SMACL Assurances assure à compter du 23/01/2023 :

Votre structure	
Raison sociale :	IBO
Adresse :	CHEZ MME PUGENS ANNE 2 RUE DES GACHOTS 31490 LEGUEVIN
Téléphone :	
Courriel :	les.michels81@gmail.com

Votre représentant	
Identité :	Madame CRAIPEAU CHANTAL
Date de naissance :	
En qualité de :	Présidente
Adresse :	
Téléphone :	06 12 73 05 95
Courriel :	les.michels81@gmail.com

Vos activités			
Type de structure :	Association loi 1901 et association de droit local		
Secteur d'activité :	ACTIVITES RECREATIVES ET DE LOISIRS		
Activité :	Autres activités récréatives et de loisirs		
Promotion et la dynamisation de l'Art Photographique en Midi Pyrénées en favorisant l'organisation d'expositions dans des lieux très divers à la rencontre du public, échanges entre photographes par des réunions périodiques et par Internet			
Catégorie juridique :	Association déclarée	Code APE :	94.99Z
N° RNA : Répertoire National des Associations	W313012460	Budget de fonctionnement annuel :	3 500 €
Nombre d'adhérents :	120	Nombre de salariés rémunérés par CEA ou GUSO :	0

> Rappel de vos besoins et exigences

Vos déclarations :

- Organisez-vous des évènements / manifestations ? **Oui**
- S'agit-il d'évènements / manifestations soumis à autorisation préfectorale (à l'exception des vides greniers, brocantes, marchés de Noël, bourses aux jouets et des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de la Covid-19) ? **Non**
- S'agit-il d'évènements/manifestations regroupant plus de 1500 participants ? **Non**
- L'événement/manifestation comporte l'installation ou l'utilisation de gradins, tribunes ou chapiteaux de plus de 500 personnes. **Non**
- Organisez-vous des voyages ou séjours ? **Non**
- Votre association possède des biens mobiliers. Pour quelle valeur souhaitez-vous assurer vos biens mobiliers ? **Jusqu'à 5 000€**
- Votre association se voit confier du matériel pour l'exercice de son activité (prêt, location). Pour quelle valeur souhaitez-vous assurer vos biens confiés ? **Jusqu'à 25 000€**
- Votre association occupe-t-elle des locaux plus de 90 jours consécutifs par an ? **Non**
- Les membres du bureau de votre association bénéficient automatiquement des garanties suivantes : Décès 5 000€ - Incapacité 20 000€ - Dépenses de santé 2 000€. Souhaitez-vous augmenter leur niveau de protection ? **Non**
- Souhaitez-vous couvrir les adhérents ? **Non**
- Souhaitez-vous couvrir les bénévoles ? **Non**

> Vos garanties

Sur la base des informations que vous avez communiquées au conseiller Smaci Assurances, l'offre que vous avez retenue est celle déclinée ci-dessous.

> Votre offre essentielle

	Garanties	Montant de la garantie (1)	Montant de la cotisation TTC
1	Association loi 1901 et association de droit local - IBO - 120 Adhérents		
Responsabilités			
	Responsabilité civile générale y compris intoxication alimentaire	8 000 000 € sous réserve des sous limitations suivantes	123,73 €
Dont :			
	Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel	3 000 000 €	
	Atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 €	
	Préjudice écologique et frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux	150 000 €	
	Dommages aux biens confiés, loués et empruntés	25 000,00 €	
	Locaux occasionnels d'activité : incendie, explosion, dégât des eaux, bris de glace	1 000 000 €	
	Locaux occasionnels d'activité : autres détériorations par accident	5 000 €	
	Responsabilité personnelle des dirigeants	350 000 €	
	Vestiaire organisé	2 000 €	
	Défense pénale et recours	16 000 €	
Indemnisation des accidents corporels pour les membres du bureau (2)			
	Capital décès	5 000 €	
	Déficit fonctionnel permanent (3)	20 000 €	
	Dépenses de santé actuelles	2 000 €	
Patrimoine mobilier de l'association			
	Biens assurés	5 000,00 €	
	Contenu des congélateurs	2 000 €	
	Tous risques informatique	2 000 €	
	Tous risques exposition	2 000 €	
Assistance			
	Assistance aux personnes	Selon convention	
	Assistance au patrimoine	Selon convention	

(1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.

(2) Sauf garanties complémentaires souscrites pour les membres du bureau.

(3) Aucune indemnité n'est versée lorsque le taux d'incapacité est inférieur à 5%.

> Votre franchise

Une franchise contractuelle de 150 € est déduite du montant de l'indemnité due au titre :

- des garanties dommages aux biens mobiliers et immobiliers
- des responsabilités garanties pour les dommages matériels entre assurés et les dommages aux biens confiés

Il sera toujours fait application de la franchise légale pour la garantie des catastrophes naturelles.

Nous pouvons également vous proposer les garanties complémentaires suivantes :

- **Tous risques informatique** : prise en charge, en tous lieux, des frais de remplacement du matériel informatique endommagé ou détruit
- **Tous risques objet** : prise en charge, en tous lieux, des frais de remplacement ou de réparation du matériels de sonorisation déclarés (tivolis, matériel son et image, etc..)
- **Tous risques instrument de musique** : prise en charge, en tous lieux, des dommages aux instruments et matériels de sonorisation déclarés au contrat et occasionnant des frais de réparation ou remplacement
- **Tous risque exposition clou à clou** : prise en charge des dommages subis par les objets présentés lors d'une exposition et à l'occasion de leurs transports, montages, démontages, chargements ou déchargements
- **Annulation de manifestation** : prise en charge des frais engagés au cas où la manifestation assurée est soit annulée, ajournée ou écourtée à la suite d'événements couverts
- **Annulation de séjour** : prise en charge des pertes pécuniaires dans les cas où l'assuré est dans l'obligation d'annuler, avant son commencement, sa participation au séjour à la suite d'événements couverts.

Pour plus d'information, contacter votre conseiller.

> Vos services inclus

1.1. Espace assuré

Outil internet de déclaration des sinistres en ligne et consultation des dossiers IARD

SMACL Assurances met gratuitement à votre disposition un outil internet permettant la déclaration de vos dossiers sinistres via un espace sécurisé. Vous pouvez obtenir immédiatement votre accusé de réception, les coordonnées de votre interlocuteur dédié et ajouter par téléchargement les pièces nécessaires à la gestion de votre dossier.

Déclarez, complétez et consultez vos dossiers directement sur www.smacl.fr. Un code d'accès vous garantit la confidentialité de vos données.

Mes tableaux de bord

Cet outil permet de consulter l'état de votre sinistralité sous formes de graphiques et indicateurs et d'exporter la liste de l'ensemble de vos sinistres sous format Excel.

Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

L'observatoire SMACL des risques de la vie territoriale facilite votre veille juridique grâce à des analyses de jurisprudence et à une sélection quotidienne de textes parus au journal officiel qui intéressent les collectivités territoriales et les associations. Ce service est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

1.2. Les services complémentaires de l'espace assuré

Modification des informations de la structure

Afin de donner toutes les informations utiles concernant votre structure, vous pouvez préciser ou modifier vos coordonnées, spécifier les différents moyens de vous contacter ou indiquer l'identité de vos membres.

Gestion des utilisateurs

Vous pouvez donner l'accès à votre espace assuré à plusieurs utilisateurs et gérer à distance l'étendue de leurs habilitations sur les différentes fonctionnalités.

Demande d'attestation

La demande d'attestation est une fonctionnalité que vous retrouverez sur votre espace assuré. Cette fonctionnalité vous permet d'obtenir par e-mail une ou plusieurs attestations en temps réel.

Dépôt de documents

Vous pouvez déposer tous les documents liés à votre contrat d'assurance afin qu'il soient transmis à votre conseiller. Grâce à ce service, vos envois de document sont facilités et vos demandes sont traitées plus rapidement.

Mise à disposition des conditions générales et spéciales

Vous avez la possibilité de télécharger les conditions générales et spéciales de vos contrats d'assurance, en format PDF, depuis votre espace assuré.

Mise à disposition des avis d'échéance

L'avis d'échéance est un document vous indiquant le montant de la cotisation brute de votre assurance, ainsi que la date à partir de laquelle la cotisation est due. Ce document est téléchargeable au format PDF.

Messagerie

Vous avez accès à une messagerie en ligne. Différentes rubriques à renseigner nous permettront de mieux cibler votre demande et un conseiller sera disponible pour les questions spécifiques à votre contrat.

> Rappel de votre cotisation Multirisque Association

La cotisation annuelle est calculée sur la base des garanties et des options souscrites.

Contrat	Indice	Cotisation annuelle TTC	Cotisation proratisée TTC Du 23/01/2023 au 31/12/2023
Multirisque Association	FFB 1 135,50	123,73 €	116,22 €
Contribution terrorisme		5,90 €	5,90 €
TOTAL TTC		129,63 €	122,12 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toutes natures au regard de la fiscalité applicable à la date d'émission du présent document. SMACL Assurances a fait le choix de ne pas recevoir de rémunération variable pour la distribution de ce contrat d'assurance.

Le contrat est tacitement reconduit d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties, notifiée par lettre recommandée à l'autre partie, 1 mois au moins avant l'échéance annuelle fixée au 1er janvier.

Seuls sont libératoires les règlements effectués auprès de SMACL Assurances

Fait à Niort, le 24 janvier 2023

<p>Pour la personne morale souscriptrice,</p> <p>Fait à _____, le ____/____/____</p> <p>Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »)</p>	<p>Pour SMACL Assurances,</p> <p>Le Directeur Marchés</p>
--	---

Réclamations

Pour toute réclamation, le souscripteur ou l'assuré s'adresse en premier lieu à son interlocuteur habituel SMACL Assurances selon l'une des modalités suivantes :

par l'envoi du formulaire disponible sur le site internet <https://www.smacl.fr/reclamations>,
par courrier postal adressé :

dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat, à SMACL Assurances, Direction Marchés-Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9,
dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre, à SMACL Assurances, Direction Indemnisations-Réclamations, TSA 67211, CS 20000, 79060 NIORT CEDEX 9.

En cas de désaccord sur la réponse apportée, le souscripteur ou l'assuré peut en second lieu adresser sa réclamation selon l'une des modalités suivantes :

par mail adressé à service-reclamations-marches@smacl.fr dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat, à service-reclamations-indemnisations@smacl.fr dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre,
par courrier postal à SMACL Assurances Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9.

En dernier recours, si aucune solution n'a été trouvée avec le service Réclamations de SMACL Assurances, le souscripteur ou l'assuré peut saisir le Comité de conciliation amiable de SMACL Assurances par mail comite-conciliation@smacl.fr ou par courrier postal à SMACL Assurances, Comité de conciliation amiable, 20 rue d'Athènes, 75009 PARIS.

SMACL Assurances s'engage à accuser réception de la réclamation dans les dix (10) jours ouvrables à compter de sa réception. Sauf circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apporter une réponse définitive dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la réclamation.

SMACL Assurances, en qualité de responsable du traitement, recueille et utilise vos données personnelles pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Vos données peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en oeuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances et de ses assurés.

Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié "Données personnelles" sur notre site internet (www.smacl.fr/donnees-personnelles) ou contactez le Délégué à la protection des données : protectiondesdonnees@smacl.fr